



## La Médiatrice donne des lignes directrices à l'intention de l'administration de l'UE sur l'emploi des langues officielles de l'UE

Actualités - 02/07/2020

La Médiatrice a publié [une série de recommandations à l'intention de l'administration de l'UE](#) [Lien] sur l'emploi des langues officielles de l'UE pour communiquer avec le public.

L'UE s'engage à respecter et à protéger la diversité linguistique. L'application du principe du multilinguisme revêt une importance capitale pour les relations entre l'UE et ses citoyens. Ces recommandations pratiques visent à concilier cet engagement avec les contraintes administratives et budgétaires.

Les recommandations donnent des orientations sur la manière de communiquer, à quels moments et dans quelles langues, ainsi que sur les mesures pratiques générales à mettre en place. Elles ont été élaborées à la suite d'une consultation publique menée en 2018, et finalisées après consultation avec les autres institutions de l'UE en 2019.